

LE PETIT-DUC

LE JOURNAL MENSUEL DES PARENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ORÉE-DU-PARC

Résultats des tests de ventilation à l'école

Le 18 février 2021, une équipe du Service des ressources matérielles a effectué l'analyse de la ventilation de 4 classes à l'école primaire de l'Orée-du-Parc. Tel qu'annoncé par le ministère de l'Éducation, l'objectif de cette analyse était d'évaluer les taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans notre établissement.

À l'école de l'Orée-du-Parc, l'analyse des résultats démontre que les taux de CO₂ respectent le seuil de 1000 ppm requis par le ministère. Les résultats obtenus dans l'établissement oscillent entre 644 ppm et 803 ppm lors d'une occupation avec élèves des locaux. L'ensemble des résultats nous indique que l'application du protocole de ventilation est adéquate.



Absences liées à la Covid

Bien que nous soyons en mesure de comprendre que, pour toutes sortes de raisons, certains parents soient très inquiets de la propagation du virus de la Covid-19 entre les murs de l'école, nous avons le devoir de vous rappeler que la fréquentation scolaire est actuellement OBLIGATOIRE pour tous les enfants du Québec.

Pour bénéficier d'une exemption de fréquentation et de l'école à distance, le parent doit présenter à l'école un billet médical attestant d'une condition de risque important pour l'enfant ou pour un membre de sa famille immédiate.

L'école travaille sans relâche à mettre en place et à faire respecter entre ses murs l'ensemble des règles prescrites par la santé publique afin d'assurer aux élèves un environnement sain et sécuritaire.

Puisque nous avons le devoir d'assurer la fréquentation scolaire régulière de l'ensemble de nos élèves, nous ferons dès cette semaine un suivi très rigoureux des absences des élèves. Ainsi, les parents des enfants présentant des absences consécutives et répétées seront contactés par la direction par téléphone et par courrier recommandé. Dans l'éventualité où les absences se poursuivraient, l'école se devrait de faire un signalement aux autorités concernées en conformité avec la loi sur l'instruction publique.

Finalement, il est à noter que lorsque vous prenez la décision de garder votre enfant à la maison, pour maladie ou pour toutes autres raisons, l'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail afin de maintenir la continuité pédagogique de votre enfant.

Pour limiter les retards et supporter le respect de la distanciation sociale, l'école de l'Orée-du-Parc ajuste sa procédure d'arrivée et de départ des élèves le matin

Dans les dernières semaines, nous avons remarqué une recrudescence des retards au moment de l'arrivée à l'école le matin. Dans certains cas, avec les étapes de déshabillages d'hiver et la désinfection des mains, certains enseignants n'arrivent pas à commencer leurs classes avant 9h20 ou 9h30 le matin. Au fil des jours, c'est beaucoup de temps de classe perdu dans une année scolaire ou chaque minute a son importance. Les retards quotidiens dérangent le bon fonctionnement des cours et ont un impact négatif sur les apprentissages du matin.

Au moment de l'entrée le matin :

- La porte de la cour d'école s'ouvre à 8h50. Tous les élèves entrent par la même porte à l'exception des élèves du préscolaire et des élèves qui arrivent en berline. Un nouvel affichage sera en place sous peu à chaque porte pour éviter les confusions.
- **À 8h55, tous les enfants doivent être DANS la cour d'école pour entrer dans le bâtiment. La porte de la cour se refermera et tous les élèves restants seront dirigés vers le secrétariat.**
- Afin d'éviter que les enfants s'agglutinent inutilement devant la porte de l'école, il est important d'envoyer vos enfants à l'école pour 8h50 précisément et de leur rappeler de respecter la distanciation sociale en tout temps.

À la sortie des élèves en fin d'après-midi :

- En aucun temps, les parents ne doivent pas ouvrir la porte de la cour de l'école. Ce sont les membres de l'équipe-école responsable de la surveillance des élèves en fin de journée qui ouvriront les portes afin de laisser les élèves partir de l'école.
- Nous demandons aux parents de conserver une distance de deux mètres entre chaque bulle familiale.
- Les élèves qui partent avec leurs parents sortiront par la porte située près de la rue Ducas. La porte située près de l'école ne devrait pas être obstruée par la présence de parents afin que les élèves marcheurs puissent circuler sans interférer avec les bulles familiales.
- Seulement les élèves qui prennent le transport scolaire sont autorisés à sortir par la porte de la cour d'école donnant sur la rue Ducas. Cette sortie est dédiée au transport scolaire.



**NOUVELLE MESURE COVID-19****Port du masque de procédure pédiatrique**

À la demande du ministère de l'Éducation, des modifications ont été apportées concernant le port de masques de procédure pédiatriques chez les élèves des écoles primaires en zone rouge.

Dès le 8 mars 2021, le port du masque de procédure pédiatrique sera obligatoire en tout temps dans la classe, pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire. Notez que le port du masque est obligatoire dans le transport scolaire ainsi qu'au service de garde. Il n'est pas obligatoire sur la cour d'école ou lors des cours d'éducation physique. Au préscolaire, le port du couvre-visage ou du masque pédiatrique n'est pas obligatoire.

L'école fournira aux élèves les masques de procédure nécessaire à chaque semaine. Pour la durée de l'application de cette mesure sanitaire, chaque élève recevra tous les vendredis un sac contenant 6 masques de procédure. Ces masques devront être portés par les élèves le matin au moment de leur arrivée à l'école. Nous recommandons que les élèves qui marchent pour venir à l'école utilisent leur masque seulement lorsqu'ils sont sur le terrain de l'école afin d'avoir un masque sec pour tout l'avant-midi. Au retour du dîner, les enseignants remettront un nouveau masque aux élèves pour la durée de l'après-midi.

Cette nouvelle mesure préventive ne change pas les règles établies concernant la distanciation physique pour les récréations, les déplacements à l'extérieur, la prise des repas et les cours d'éducation physique. Les autres consignes relatives au port du masque et du couvre-visage demeurent les mêmes que celles déjà émises.

SERVICE DE GARDE**Informations importantes****MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION**

Lorsqu'il y a un changement de fréquentation de l'enfant, vous devez en informer la technicienne ou et remplir le formulaire « Avis de modification de la fréquentation ». Veuillez prévoir, pour tout changement de fréquentation, **un préavis de 5 jours ouvrables** avant l'ajustement de la facturation et l'application du changement, incluant le transport.

Toute demande de changement de dernière minute (**moins de 5 jours ouvrables**) quant à l'horaire de garde ou de surveillance de l'enfant, **ne pourra être considérée**, et ce, pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

PAIEMENT

Un état de compte est envoyé par transmission électronique (courriel) au début de chaque mois à tous les usagers. Les frais de garde et de surveillance des dîneurs sont payables par Internet. Vous devrez effectuer votre paiement **à la réception** de l'état de compte au début du mois. Veuillez utiliser le **numéro de référence internet** qui apparaît sur **votre état de compte**.

Aucun retard de paiement ne sera accepté. Le non-respect des ententes financières peut mettre fin à l'entente de service, et par conséquent, l'élève peut se voir refuser l'accès au service de garde et de surveillance des dîneurs. Veuillez prendre note que les montants impayés constituent une dette au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et que celle-ci sera toujours en vigueur même s'il survenait un changement d'école ou un changement de centre de services scolaire.

QUESTIONS ? COMMENTAIRES ?

Pour toutes questions ou commentaires concernant le service de garde, nous vous prions de vous adresser à la technicienne en service de garde Mme Johanne Sabourin. Vous pouvez la joindre par téléphone au 514-748-4644 poste 3 ou par courriel servicedegarde.ecoleprimairelasalle@csmc.qc.ca

RAPPELS***En mars-avril on ne se découvre pas d'un fil !***

Malgré les températures clémentes annoncées cette semaine, nous vous rappelons que les tuques, foulards mitaines et pantalons de neige restent obligatoires sur la cour d'école pour les élèves de la maternelle à la 4^e année.

Pour les 5^e et 6^e année, le pantalon de neige est facultatif, mais les bottes, la tuque, le foulard et les mitaines ou gants restent nécessaires aux récréations.

Un message vous sera envoyé par courriel si la température nous permet de lever définitivement cette directive.

Reprise de la journée tempête

Veuillez noter à vos calendriers que suite à la fermeture des écoles du 16 février dernier, **la journée pédagogique du 4 juin prochain sera convertie en jour de classe**.

Nouveau menu Cantine pour tous

Notre traiteur scolaire a sorti son menu d'avril! Pour y jeter un coup d'œil et commander, c'est par ici:

www.lacantinepourtous.org/commander

Comme toujours, vous payez selon vos moyens, à partir d'1\$ par repas.

Vous voulez en savoir plus sur le fonctionnement de La Cantine pour **tous? Tous les détails sont disponibles dans cette vidéo**

Vous avez des questions? contactez info@lacantinepourtous.org / 514-437-0958 / 1-833-437-0958.

Dates importantes

- **17 mars** : Journée pédagogique
- **1^{er} avril** : Rencontre du Conseil d'établissement
- **2 avril** : Congé
- **5 avril** : Congé

Stagiaires

Dans les prochaines semaines, vous entendrez peut-être vos enfants vous parler de M. Julien Bellavance qui effectuera son stage en éducation physique auprès de M. Luc ainsi que Mme Alice Chautiveau qui réalisera son stage dans la classe de Mme Valérie en 1^{re} année.

Nous leur souhaitons un agréable et formateur séjour parmi nous !



VIE SCOLAIRE

Retour sur la St-Valentin

À l'occasion de la St-Valentin, de nombreuses activités ont été vécues par les élèves de l'école.

Nous souhaitons partager avec vous un bon coup bienveillant de l'école lors de la St-Valentin ♥. Plus d'une centaine d'élèves ont confectionné un dessin ou une carte pour un aîné(e) résidant soit au Centre du Vieux Moulin de LaSalle ou à domicile sur le territoire de LaSalle. Ceux-ci ont été reconnaissants et heureux de recevoir une aussi belle surprise.

Merci aux enseignants qui ont accepté volontairement de participer au projet, car cela a été grandement apprécié!

Les élèves ont aussi eu l'occasion d'échanger des messages d'amitiés entre eux à l'occasion du courrier de l'amitié. Une belle façon d'ajouter un soupçon de douceur dans notre hiver pandémique plutôt aride.

L'équipe-école a plus d'un tour sans son sac et prépare déjà d'autres surprises pour ensoleiller le printemps à venir.

